

PACTE JEUNESSE DE LA VILLE DE LOMME - BAFA/BAFD

La ville de Lomme octroie une aide de 230 € :

aux jeunes de 16 à 25 ans pour le financement de base du BAFA

pour les 21 à 30 ans pour le financement du BAFD

Lommois depuis au moins un an

Sous conditions de ressources financières du foyer de résidence

En échange, ils doivent s'engager à participer à une réunion d'information collective (RCI) et effectuer 35 heures de volontariat dans les accueils collectifs de mineurs municipaux (ACM).

Les justificatifs à fournir :

Copie recto/verso de la carte d'identité ou de la carte de séjour en cours de validité

Justificatif de domicile de moins de trois mois (fournisseur d'électricité, eau...)

Attestation d'hébergement ainsi que la carte d'identité de l'hébergeant

Dernier avis d'imposition ou de non-imposition indiquant le « revenu brut global » du demandeur, de son conjoint ou concubin, et autres membre de sa famille

C.V et lettre de motivation

Extrait du casier judiciaire vierge

Assurance de responsabilité civile

Le dossier est téléchargeable en cliquant [ici](#).

<http://www.ville-lomme.fr/Enfance-Jeunesse/Jeunesse-16-25-ans/Trouver-un-emploi/Passer-son-BAFA-BAFD>

Ville de Lomme:

1 avenue de la République

Service insertion jeunesse

59461 - Lomme Cedex

<https://www.ville-lomme.fr/>